

[Text]

Je dois vous dire qu'au Village huron, notre réserve est très grande: un quart de mille par un demi-mille. C'est tout ce qu'on a de pays pour 2,500 personnes. Je dois aussi vous dire qu'aucun Huron ne vit de l'aide sociale et que, dans ce grand territoire, on emploie 300 Québécois ou Canadiens qui travaillent pour nous, dans nos industries.

Je ne sais pas qui fait vivre l'autre avec ses impôts. J'espère que les gens vont arrêter de dire cela. Il va falloir cesser de dire que les Indiens vivent des impôts des Canadiens et des Québécois. C'est absolument faux.

**Le coprésident (le sénateur Beaudoin):** Pour les fins du dossier, il est très approprié de dire que les droits des Indiens, tels qu'ils ont été illustrés par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt Sioui et dans l'arrêt Sparrow, sont extrêmement importants et font partie du droit canadien. Ce sont tantôt des droits qui peuvent avoir une signification de droit de propriété et tantôt d'autres sortes de droits.

La situation juridique est très complexe, mais je pense que la Cour suprême du Canada fait un travail merveilleux dans le domaine de l'interprétation des lois du Canada, en particulier dans ce domaine-là. Je pense qu'il faut en tenir compte. C'est assez complexe sur le plan juridique, mais c'est de la plus haute importance.

**Mr. Nicholson:** Thank you for your testimony. You described yourself and your people as a sovereign independent nation. If you ultimately arrive at an agreement for sharing jurisdiction over certain areas, presumably there would continue to be provincial and federal government jurisdiction over some areas. This is a hypothetical question and as politicians we were always taught not to answer hypothetical questions, so if you do not answer, that is fine with me. If you did arrive at an agreement where you were sharing jurisdiction with the other two levels of government, would you still continue to regard yourself as a sovereign independent nation, or would you in effect have compromised that independence?

**Grand Chief Gros Louis:** It would depend on whether the two levels of government were talking with a forked tongue, a clear tongue or a straight tongue. We are ready to sit down and have mutual respect and talks. As we said at the Bélanger-Campeau commission, we want to sit and talk nation-to-nation and person-to-person, but we do not want to be dictated to by anyone. If we come to an agreement, we come to an agreement. If we decide we will work together in that country... that is what we have to do anyway. But we are going to keep jurisdiction on certain laws. That is for sure.

• 1400

I would like to work with the Canadian government and the Quebec government as a partner, not as somebody who is going to run me and tell me what to do.

**Mme Maheu:** Bienvenue, monsieur Gros Louis.

Parlons des terres que vous réclamez. Vous dites que le Québec ne peut se retirer sans la permission des autochtones. Pouvez-vous élaborer un peu sur ce point-là? Cela m'a surpris.

[Translation]

I have to tell you that our Huron village, our reserve, is very big: one quarter of a mile by one half-mile. That is all the land we have for 2,500 people. I must also tell you that no Huron lives on social welfare and that on this huge land, 300 Quebecers or Canadians work for our industries.

I wonder who lives off whose taxes. I hope people will stop saying such a thing. It is totally false to say that Indians live off the taxes of Canadians and Quebecers.

**The Joint Chairman (Senator Beaudoin):** For the record, it is quite appropriate to say that Indian rights are extremely important and are part of the Canadian law, as it was illustrated by the Supreme Court of Canada ruling in the Sioui case and the Sparrow case. Those rights have to do with ownership and other things also.

Legally, it is very complicated, but I think the Supreme Court of Canada does a great job of interpreting Canadian legislations, especially in that field. That must be taken into account. The legal issues are quite complex, but they are extremely important.

**M. Nicholson:** Je vous remercie de votre témoignage. Vous vous décrivez comme une nation indépendante souveraine. Si vous en arrivez éventuellement à un accord sur le partage des pouvoirs dans certains secteurs, il se pourrait que les gouvernements provinciaux et fédéral aient encore compétence à certains endroits. Je vais vous poser une question fondée sur une hypothèse, même si je sais qu'on conseille aux politiciens de ne jamais répondre à de telles questions. Par conséquent, si vous ne me répondez pas, je comprendrai. Donc, si vous en arriviez à une entente sur le partage des pouvoirs avec les deux autres ordres de gouvernement, est-ce que vous vous considéreriez toujours comme une nation indépendante souveraine ou pensez-vous que cette indépendance serait remise en question?

**Le Grand chef Gros Louis:** Cela dépendra si les deux ordres de gouvernements parlent franchement et clairement ou non. Nous sommes prêts à discuter dans le respect mutuel. Comme nous l'avons déclaré devant la commission Bélanger-Campeau, nous voulons discuter de nation à nation et de personne à personne, mais nous ne voulons recevoir d'ordres de quiconque. Si nous arrivons à nous entendre, tant mieux. Si nous décidons de coopérer pour le pays... c'est ce qu'il faut faire de toute façon. Mais nous voulons garder certains pouvoirs, bien évidemment.

Je voudrais bien coopérer avec le gouvernement canadien et le gouvernement québécois, mais d'égal à égal, pas si on doit constamment me donner des ordres et me dire quoi faire.

**Mrs. Maheu:** Welcome, Mr. Gros Louis.

Let us talk about the land you claim to have rights on. You say that Quebec cannot pull out without the permission of the native people. Can you elaborate? I was a bit startled.